

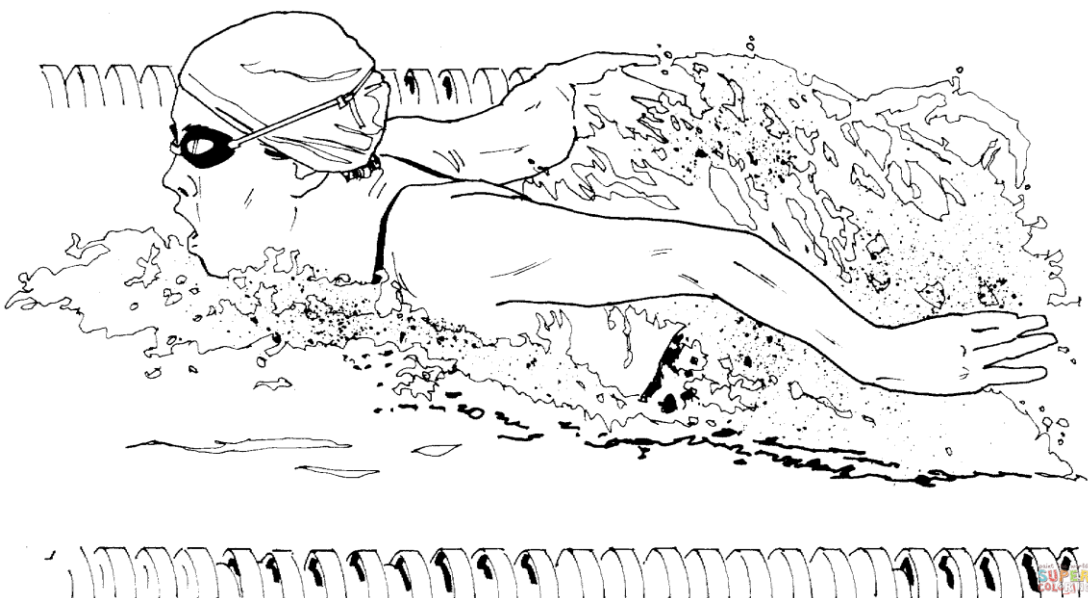
ANNEXE

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

ELITE NATATION

Individuels et Critérium par équipes

Janvier 2021



CONSULTER LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Article 1 et Article 2 : Les championnats et les catégories d'âge

Modification :

Critérium par équipes Elite : Il n'y aura aucune qualification d'équipes. Lors de la Commission de qualification, au regard des qualifiés individuels, il sera décidé si un championnat par équipes est possible. Dans ce cas, la CTN composera les équipes pour chaque AS.

Article 5 : Modalités de qualifications

Suppression :

~~Pour le championnat Critérium par équipes, le champion de chaque territoire, en BM et en CJ, est qualifié. Les qualifiés supplémentaires seront pris sur la base des points réalisés au niveau territorial et au niveau du comité, sous réserve de participation au niveau territorial, et en fonction de la jauge d'accueil du championnat.~~

Modification :

Lors de l'étude des demandes de qualifications exceptionnelles, seules les performances réalisées entre le 1er janvier 2019 et le mercredi 3 mars 2021 pourront être prise en compte.

Suppression :

~~Les résultats par équipes ne sont pris en considération que sous réserve que toutes les épreuves aient eu lieu lors d'un même championnat Ugsel.~~

Ajouts :

- Qualifications des Individuels et relais, 3 possibilités :

- 1) Championnat qualificatif de niveau Comité et/ou territoire
- 2) Sur inscription, au niveau Territorial, si et seulement si l'élève est dans la liste des performances 2019-2020 UGSEL, appelée « Liste des susceptibles d'être qualifiés au Championnat National de Natation 2020-2021 » disponible sur le site de l'Ugsel Nationale.
- 3) En demandant une Qualification Exceptionnelle. Seules les performances réalisées entre le 1er janvier 2019 et le mercredi 3 mars 2021 seront acceptées.

- Qualifications Equipes :

Il n'y aura aucune qualification d'équipes. Lors de la Commission de qualification, au regard des qualifiés individuels, il sera décidé si un championnat par équipes est possible. Dans ce cas, la CTN composera les équipes pour chaque AS.

- Gestion des qualifications sur inscription :

- Individuels :

- 1) Les inscriptions seront ouvertes jusqu'à la date limite des Territoires à savoir le mercredi 3 mars 2021.
- 2) Prérequis : l'élève est dans la liste des susceptibles d'être qualifiés au Championnat National de Natation Elite 2020-2021. Font partis de cette liste les élèves ayant réalisé un minima dans les épreuves (hors Open) lors de l'année 2019-2020.
- 3) L'intervenant AS inscrit sur Usport, au niveau Territoire, l'élève dans l'épreuve, sans renseigner de performance.
- 4) Les Services Nationaux remontent au niveau National les élèves répondant aux points 1) et 2) ci-dessus et renseignent la performance.

CONSULTER LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

5) Lors de la Commission de Qualification, seront étudiées toutes les inscriptions remontées au niveau national pour déterminer la liste des qualifiés.

La performance UGSEL 2019-2020 sera prise en compte au regard des minimas 2020-2021 de la catégorie 2019-2020 de l'élève.

Par exemple un MG1 en 2020-2021 est sur la liste des susceptibles d'être qualifié en 100m Brasse, alors son temps réalisé en 100m Brasse en 2019-2020 sera comparé au minima 2020-2021 100m Brasse dans la catégorie BG, catégorie dans laquelle l'élève était au moment où il a réalisé la performance.

Remarque : certains élèves ont changé d'établissement. La performance réalisée avec l'ancienne AS reste valable pour la nouvelle AS de l'élève.

Attention : certaines AS ont changé de Sigle d'AS. Il y a donc 2 colonnes Sigle d'AS sur les listings.

6) Pour les 100m Papillon (sauf CJG) seront pris en compte les temps et les minimas des 50m Papillon de l'année dernière.

- Relais :

1) Un relais représentant une AS, c'est donc le relais qui est susceptible d'être qualifié et non les membres composant le relais en question.

2) Le principe de qualification est donc le même que pour les individuels à la différence que c'est l'inscription réalisée par l'intervenant AS qui détermine dans quelle catégorie le relais souhaite être susceptible d'être qualifié selon le choix de l'intervenant AS.

La Commission de qualification n'étudiera le temps que dans la catégorie où le relais est inscrit.

Par exemple un relais présent sur la liste des susceptibles des qualifiés en BF, et qui a donc une performance 2019-2020 en BF, pourra être inscrit, au choix de l'intervenant AS, soit en BF soit en MF pour 2020-2021 tant que la composition du relais 2020-2021 respecte le règlement spécifique 2020-2021.

Article 13.1 : Épreuves du championnat individuels Elite

Suppression :

Les épreuves Nage Libre Open 200m F et G sont supprimées du programme

Article 14.1 : Épreuves du championnat Critérium par équipes Elite

Modification :

Dans le cas où le Championnat Critérium Elite par équipes est organisé, l'épreuve Nage libre Open 200m étant supprimée, chaque équipe se verra attribuée la cotation de 0 point pour cette épreuve.

Article 14.3 : Les relais des équipes

Modification :

Dans le cas où le Championnat Critérium Elite par équipes est organisé, seul le 1^{er} paragraphe ci-dessous reste valable. Le reste de l'article est supprimé.

« Les relais BF, BG, MF, MG, CJF, CJG, CJ Mixtes, réglementairement composés, participant au championnat Individuels, peuvent intégrer une équipe dans le respect de la composition des équipes et de la participation aux épreuves. »